



- **Extrait du registre des délibérations**  
**Commission Finances et synthèse**

**Conseil municipal du 16 octobre 2023**  
**Séance du 2 octobre 2023**

## **9 Concession de Service Public (CSP) - centre de vacances Creil Alpes - présentation des rapports d'activité 2021 et 2022**

**Étaient présents les membres inscrits au tableau :**

- **Le Maire :**  
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**  
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**  
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme HAMADOUCH, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, Mme SENET, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE,

**Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :**

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

Mme SAVAS	Pouvoir à	Mme FAZAL
M. LEMAIRE	Pouvoir à	Mme LEHNER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**  
M. LUCAS, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. KA, Mme M'BAYE.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
  - Nombre de conseillers en exercice : 39
  - Nombre de conseillers absents non représentés : 5
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 34
- **Date de la convocation et d'affichage le : 10 octobre 2023**
- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**
- **Rapport de présentation :**

### **Najat MOUSSATEN, Adjointe**

Par délibération en date du 12 décembre 2002, la Ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, la concession de service public pour la gestion du centre de vacances Creil Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2020-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 37 du contrat d'affermage, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé ses rapports d'activité pour les années 2021 et 2022 qui ont été présentés pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Ces rapports comprennent notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au conseil municipal de prendre acte des rapports 2021 et 2022 présentés par le concessionnaire en charge de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.



**Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3 et L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 octobre 2023,  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 octobre 2023,  
Vu les rapports ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

**Vote**

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**Décide :**

Décide de prendre acte des rapports annuels 2021 et 2022 du délégataire comprenant le compte-rendu technique et le compte-rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le **20 OCT. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Madame Anne-Gaëlle PEREZ

La secrétaire de séance